

Avis adopté à la séance plénière du 27 mai 2020

Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée

Déclaration du Groupe CFTC

Si notre planète est bleue vue de l'espace, elle est bien souvent encore verte vue du sol. Encore, car une déforestation massive et non maîtrisée menace notre poumon vert.

L'avis a l'intérêt de procéder à une analyse pertinente et de proposer des solutions concrètes respectant les populations les plus fragiles qui tirent leur moyen de subsistance d'une forêt menacée et parfois déjà détruite.

Dans ce contexte, la traçabilité des importations de bois au sein de l'Union européenne est une nécessité.

Trop de grandes sociétés de négoce se désintéressent des conséquences humaines et écologiques de leur activité, notamment vis-à-vis de nombreux petits cultivateurs.

C'est à raison que l'avis souligne que comme dans toute situation de précarité les femmes sont particulièrement vulnérables, notamment concernant les violences sexuelles. Il nous appartient collectivement de dénoncer l'inacceptable.

La sauvegarde de ces populations comme celle de la biodiversité passe par l'amélioration des politiques nationales et européennes, notamment en renforçant la cohérence entre les différents acteurs dans la lutte contre la déforestation importée.

Les rapporteurs insistent à juste titre sur la nécessaire information des consommateurs européens aux enjeux de la déforestation. Cette sensibilisation passe notamment par un étiquetage adéquat des produits.

La CFTC tient à souligner l'importance des préconisations de l'avis concernant la souveraineté alimentaire de l'Europe et par conséquent le soutien que nous devons apporter à nos agriculteurs en vue de réduire les importations d'un certain nombre de denrées comme le soja.

Nous appuyons la promotion d'une directive européenne sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres.

Nous soutenons la demande d'une réforme rapide de l'OMC afin que soient enfin respectés les droits humains, le travail décent et la protection de l'environnement.

La CFTC a voté l'avis, en espérant que nous aurons la sagesse de tenir compte de l'avertissement lancé en 1817 par François-René de Chateaubriand à la tribune de la Chambre : « *Partout où les arbres ont disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance* ».